

THESE :

Dieu trinitaire habite en nous pour conduire notre vie avec nous, pour que nous soyons aidés par la grâce (créée) qui est une *participation* christiforme à la vie divine, donnée pour suivre le Christ (*gratia elevans*) et pour dépasser les faiblesses de la nature déchue (*gratia sanans*).

Dans la force de la grâce *prévenante* et *coopérante*, l'adulte doit se préparer à recevoir cette *participation*, surtout - mais pas seulement - avec la foi, ou accueillant cette *participation* quand il l'a reçu enfant.

Avec cette participation (*gratia*), Dieu nous donne *par mérite* du Christ la *rémission des péchés* et le *renouvellement* de l'homme intérieur dans la sanctification et la filialité, avec la foi, l'espérance et la charité.

Le renouvellement intérieur est fondement et obligation d'une vie de *bonnes œuvres*, dans laquelle le chrétien cherche à « être parfait comme le Père du ciel est parfait », et de lutter contre la concupiscence, une vie de bonnes œuvres qui mérite la vie éternelle.

Dieu veut le salut de tout homme et surtout des fidèles. Pour cela, il veut que tous arrivent à la connaissance de la vérité révélée dans son Fils. Mais il accorde sa grâce à tous ceux qui vivent selon leur conscience, et accueillent dans son salut également ceux qui vivent ainsi, sans le connaître.

A. Dieu trinitaire habite en nous pour conduire notre vie avec nous, pour que nous soyons aidés par la grâce (créée) qui est une participation christiforme à la vie divine, donnée pour suivre le Christ (*gratia elevans*) et pour dépasser les faiblesses de la nature déchue (*gratia sanans*)

• APPROCHE BIBLIQUE

1 - la grâce nous est communiquée...

Le Dieu transcendant communique aux hommes sa grâce sous la forme d'un don dont le but est de nous faire participer à sa vie divine. Le thème est présent clairement à travers tous les auteurs du Nouveau Testament, et déjà se profile clairement les fondements d'une théologie de la « **grâce habituelle** », c'est à dire de la grâce comme **habitus** créé en l'homme par l'action de l'Esprit. Ce « quelque chose » déposé par Dieu en l'homme, et qui le rend participant à sa nature divine, Paul l'exprime sous différentes images : il parle du « **vêtement** », des « **arrhes** » et surtout d'un « **sceau** » dont nous avons été marqués :

2 Co 1,21.22 : « Celui qui nous a affermit avec vous dans le Christ, et qui nous a donné l'onction, c'est Dieu, Lui qui nous a aussi marqué d'un sceau et a mis dans nos cœurs les arrhes de l'Esprit »

Si l'Esprit marque l'homme de son sceau pour le faire héritier de la vie divine, comment s'articule cet *admirable échange*, sans dénaturer l'homme ? Ce Dieu qui « habite une lumière inaccessible » (1 Tim 6,16) se communique aux hommes par pure bonté. Cette communication n'affecte en rien sa nature : « Tout don excellent, toute donation parfaite vient d'en haut et descend du Père des Lumières, chez qui n'existe aucun changement, ni l'ombre d'une variation » (Jc 1,17). Cette **communication divinisante** des créatures spirituelles avec le Dieu incréé n'est pas d'ordre substantiel, car cela priverait celles-ci de leur autonomie personnelle : elle est d'ordre *supernaturel*, c'est-à-dire au plan de l'acte second, entre les opérations vitales de Dieu (par le Christ) et celles des esprits créés (les hommes) :

2 P 1,3.4 : « Car la divine puissance [du Christ] nous a donné tout ce qui concerne la vie et la piété: elle nous a fait connaître Celui qui nous a appelés par sa propre gloire et vertu. Par elles, les précieuses, les plus grandes promesses nous ont été données, afin que vous entriez par elles en communion avec la divine nature ».

Cette vie divine que le Verbe tient éternellement du Père (Jn 1 et Jn 5,26), il la communique à ceux qui croient en lui (Jn 3,15), dans le don de l'Esprit Saint : « Celui qui nous a fait pour [la vie] même, c'est Dieu, qui nous a donné les arrhes de l'Esprit » (2 Co 5,5). Nous sommes ainsi, comme l'atteste l'Esprit en nos cœurs, « héritiers de Dieu et cohéritiers du Christ » (Rm 8, 16.17).

Il y a donc chez l'homme une **effectivité ontologique** de la grâce, qui change sa nature pour lui offrir une condition nouvelle qu'il ne pouvait atteindre. Par la grâce, les croyants entrent déjà en communion avec la vie éternelle de Dieu, promise en plénitude dans la gloire : les croyants sont « qui ont goûté au don céleste, qui sont devenus participants de l'Esprit Saint, qui ont goûté la belle parole de Dieu et les forces du monde à venir » (He 6,4.5)

2 - comme un principe vital...

Comment cette participation de l'homme à l'Esprit s'accomplit-elle en l'homme, sans le dénaturer ? Si « notre capacité vient de Dieu » (2Co3,5), si « Dieu produit en nous le vouloir et l'agir » (Ph 2,13), où est **le point d'insertion de la grâce** en l'homme, le levier de cette opérativité nouvelle, selon les Ecritures ? Dieu agit-il directement en l'homme par l'action immédiate de l'Esprit, où « dépose-t-il » en lui quelque chose (de créé ?) pour cela, comme une re-création, associant l'homme cette fois ?

Le Nouveau Testament distingue le don de la grâce de la personne même de l'Esprit : cette grâce est d'abord « l'amour de Dieu (...) répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous fut donné » (Rm 5,5). Ainsi, l'Esprit est distinct de ce qu'il répand en nos cœurs et il distribue des dons nouveaux et une opérativité nouvelle à l'homme : « Il y a, certes, diversité de dons spirituels, mais c'est le même Esprit; diversité de ministères, mais c'est le même Seigneur; diversité d'opérations, mais c'est le même Dieu qui opère tout en tous » (1 Co 12,4). La participation à la vie divine que donne l'Esprit Saint s'accomplit par ces dispositions nouvelles que sont en nous les dons de grâce qu'il infuse lui-même : « Dieu est là qui opère en vous à la fois le vouloir et l'opération même, au profit de ses bienveillants desseins » (Ph 2,13).

Notons d'abord que cette opérativité ne peut nous venir que du Verbe incarné : elle est « la grâce du Seigneur Jésus Christ » (2 Co 13,13 ; Ep 2,7), « de la plénitude duquel nous avons tous reçu, et grâce sur grâce. » (Jn 1,16).

Notons ensuite que cette opérativité nouvelle, cet agir nouveau qui nous est donné ne peut correspondre qu'à un être nouveau, selon le principe aristotélo-thomiste fondamental qui veut que ce soit l'être qui commande l'agir. **A agir nouveau, être nouveau.**

Ainsi cette grâce de Jésus Christ reçu par l'Esprit opère en nous **une création nouvelle** (Rm 8). « Si quelqu'un est dans le Christ, c'est une création nouvelle ; l'être ancien a disparu, un être nouveau est là » (2 Co 5,17). Cet être nouveau est « un même être avec le Christ » (Rm 6,5), si bien que Paul peut dire : « Jésus Christ est en vous » (2 Co 13,5), ou « ça n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi » (Ga 2,20). Il ne s'agit pas que la nature humaine soit désormais supprimée, mais un nouveau principe vital, venant de l'humanité du Christ (Rm 6,4) en tant que « nouvel Adam » (1 Co 15,45), est donné à l'homme, qui devient « homme nouveau » (Ep 2,15).

Quel est le mode de cette re-création ? Là est la question centrale.

Cette re-création de l'homme dans le Christ qui renouvelle l'homme sans supprimer ou diminuer sa nature est approchée par Saint Paul à travers une image : « Revêtir le Christ » (Ga 3,27 ; Rm 13,14). Par le Christ, le croyant peut donc connaître « le renouvellement par l'Esprit de (son) esprit, et revêtir l'Homme nouveau... » (Ep 4,23). Cette image de la grâce du Christ comme un vêtement spirituel que l'homme reçoit comme un nouveau principe vital pour sa connaissance et sa volonté renvoie chez Aristote à la catégorie de l'*habitus* (du latin *habeo*, avoir, comme en grec *εξίς*, du même verbe avoir)¹. Sous cette catégorie, le philosophe regroupe les diverses dispositions stables que peut acquérir non seulement le corps (comme la santé), mais aussi l'âme (comme les vertus). Le terme d'*habitus* (*εξίς*) est du reste employé dans le Nouveau Testament directement pour

¹ ARISTOTE, *Catégories*, 15 (15 b 21-22)

décrire cet état de créature nouvelle du croyant, enracinée dans l'Esprit : « les parfaits ont la nourriture solide, eux qui par l'habitus (εξίς) ont le sens moral exercé au discernement du bien et du mal » (He 5,14).

3 - pour nous faire communier à la vie divine.

Une fois que, par l'action de sa grâce, « le Christ est formé en nous » (Ga 4,19), nous pouvons alors nous laisser guider par l'Esprit (Rm 8,14), et « marcher » par Lui (Ga 5,25). Cette opérativité nouvelle, qui nous est acquise par l'Esprit, nous invite à « porter du fruit en toutes sortes de bonnes œuvres » (Col 1,10), et à « se fortifier dans la grâce qui est dans le Christ Jésus » (2 Tm 2,1). Par cette configuration de grâce à l'humanité du Christ, l'Esprit nous attire dans la vie divine « jusqu'aux profondeurs de Dieu » (1 Co 2,10).

Nous verrons que Thomas attribue à la grâce une causalité formelle seule apte à opérer cette divinisation de notre nature, sans pour autant la dénaturer. Là encore, des « prémices » s'en trouvent chez Paul, qui parle de trans-formation :

2 Co 3,18 : « Nous tous qui, le visage découvert, réfléchissons comme en un miroir la gloire du Seigneur, nous sommes transformés [μεταμορφουμεθα] en cette même image, allant de gloire en gloire, comme de par le Seigneur, qui est Esprit »

• APPROCHE SYSTEMATIQUE

• **2 fausses idées** : Dieu dirigerait notre existence de l'extérieur ; il serait à notre service pour atteindre la béatitude.

• **Dieu n'a qu'une chose à donner : Lui-même** → Dieu est la **grâce incréée**.

↳ C'est Dieu qui est premier. Il nous a créés librement pour nous faire participer de sa vie divine.

→ C'est donc lui même qui vient habiter en l'homme (« autocommunication de Dieu »).

→ il est *origine* et *objet* du don.

• **De quelle manière Dieu est-il en l'homme ?** Comme un parasite ?! non, mais « plus intérieur à (lui) que l'intime de lui-même » (AUG).

→ il conduit dès lors l'homme non pas comme un cocher son attelage, non en se **substituant** à la liberté humaine, mais en la **suscitant**, en la libérant (≠ relations humaines, où les libertés empiètent les unes sur les autres.) → Dieu conduit notre vie avec nous :

Ph 2,13 : « Dieu est là qui opère en vous à la fois le *vouloir* et l'opération même ».

2 Co 3,6 : « Notre capacité vient de Dieu »

• **Quel est l'effet de la grâce en nous ?** Dieu créé donc en nous un **effet** qui est parfaitement **notre** (bien que la créature ne puisse nullement l'obtenir par l'exercice de ses propres forces). Voilà pourquoi nous parlons de **grâce créée**.

1 - « **prendre part à la vie divine** ». Elle n'est pas quelque chose qui s'ajoute à mon être, mais qui le *parfait*. Une transformation radicale, *ontologique* de ce que nous sommes, une affection de notre être.

2 P 1,3 : « Car sa divine puissance nous a donné tout ce qui concerne la vie et la piété: elle nous a fait connaître Celui qui nous a appelés par sa propre gloire et vertu. Par elles, les précieuses, les plus grandes promesses nous ont été données, afin que vous **deveniez ainsi participants de la divine nature**, vous étant arrachés à la corruption qui est dans le monde, dans la convoitise. »

2 - Une **re-création**. Renouvellement de l'homme intérieur. La **gratia sanans** qui guérit des effets du PO (péché originel), et rend l'homme capable de répondre à Dieu.

3 - Cette re-création se fait **par le Fils** : la grâce créée consiste pour nous à **reproduire la relation trinitaire qui le constitue comme Fils**. « Être fils dans le Fils. Dieu s'est fait homme pour que l'homme devienne Dieu (ATH) ». → cette **imitation du Christ, participation à la vie du Fils** s'appelle **gratia elevans** (cette distinction formelle vient d'AUGUSTIN).

→ La grâce consiste donc à SE LAISSER ADOPTER (= FILIALEMENT) PAR DIEU

• APPROCHE HISTORIQUE

• PELAGE ET SA DOCTRINE

- Contexte romain de l'époque : exigence morale et opposition au fatalisme.

- Pélagé est rationaliste et naturaliste. Place sa conviction dans la majesté d'un Dieu juste. (Il reproche à Augustin d'être encore manichéiste, faisant de l'homme un jouet entre Dieu et le mal, entre la Grâce et la Concupiscence).

1. La Nature Surévaluée : Glorification 'optimiste' de la nature humaine et surévaluation de ses capacités. Contre le fatalisme, P. insiste sur l'adignité de l'homme doté de raison et de liberté (e Baptême des petits enfants est inutile²).

² Dieu étant juste, il ne peut y avoir de péché originel qui se transmette par propagation ou génération d'un homme, fut-il pécheur, à sa descendance innocente. Si tel homme est pécheur, si la plupart le sont, c'est qu'ils ont voulu imiter personnellement l'exemple d'Adam. (le dogme précise que c'est bien par propagation que se transmet le P.O. – concupiscence intrinsèque à la volonté de l'homme).

Pélagie reprend de Salluste (latin) : « Si l'homme pêche, il le fait non pas à cause de sa nature mais à cause de sa volonté ». Pour Pélagie, la grâce par excellence, c'est le pouvoir de la liberté, donné par la création bonne de Dieu.

2. *L'impeccantia* : (le pouvoir d'éviter le péché) : on parvient au salut en évitant le péché, ce que chacun peut faire *par ses propres forces*, car Dieu est juste et ne commande rien d'impossible. (Exigence morale qui en découle.)
3. *L'aide de la grâce* « *facilitas non peccandi* » (facilité pour ne pas pécher). → La *grâce* vient comme une *aide* : elle n'est pas indispensable. Elle est annexe et extérieure (par la Révélation, et par la confession).
4. *Une conception légaliste de la religion et du salut* : il s'agit pour l'homme de respecter les termes du contrat, de l'Alliance avec Dieu, pour être trouvé *juste* devant lui.

Elargissement de la crise : En 411, à Carthage, un débat sur **le baptême des petits enfants** et sur le péché d'Adam : Célestius dans la ligne de Pélagie juge ce baptême inutile. + Donatisme (Donatien, Evêque) et le refus d'accueillir les **lapsi**.

• REPONSE D'AUGUSTIN (*De Natura et Gratia*)

Converti, donc théologie très paulinienne (lui aussi « converti ») : incapacité à se justifier soi-même (ni par la Loi juive, ni par le manichéisme...)

| | PELAGE | AUGUSTIN |
|------------------|--|--|
| Grâce : | une aide pour ne pas pécher | <i>Sanans et elevans</i> |
| Salut : | <i>Ex natura</i> | <i>Ex gratia Dio.</i> Cette grâce est gratuite : « <i>Gratia Christi gratis data</i> » |
| péché : | L'homme pêche par volonté | Egalement le péché originel et ses csqcs (la concupiscence). |
| Baptême : | Non nécessaire pour les petits enfants. | Nécessaire : le « Baptême régénère » dit Augustin. Il est « <i>per fidem et sacramentum sanguis Christo</i> » |
| Nature Humaine : | Optimisme excessif. Réduction du rôle du Christ. Dévalorisation du P. Originel | Créée sans péché, elle fut « blessée » par le PO d'Adam, et le demeure. Besoin de la grâce. |

Augustin s'emploie donc à maintenir ensemble NATURE et GRACE. La grâce est nécessaire pour restaurer la nature blessée (et privée de ses biens naturels initiaux) par le péché d'Adam, et restaurer son amitié avec Dieu.

1 - la liberté comme pouvoir de faire le Bien, et la servitude du libre-arbitre :

- Dieu libère seul la liberté (Ga 5,1). La grâce suscite/recrée *de l'intérieur* la liberté de l'homme. La Justification est le premier pas de cette libération (le passé est effacé).
- La chair est le lieu par excellence de cette servitude
- une grâce accordée aux païens ? Non, selon Augustin. Leurs actions sont parfois matériellement bonnes, mais l'intention est toujours mauvaise.

2 - le péché origine! : Augustin formalise la pensée biblique. Présentation du *drame* humain de la nature blessée.

3 - la grâce « prévenante » : c'est celle de *l'initium fidei*. Elle est déjà opération de Dieu à l'intérieur de l'homme, de sa liberté

4 - la grâce « justificante » : La grâce justificante (justification = jugement + acquittement) vient à la conversion, puis au baptême. Elle est *sanans* et *elevans*, en ce sens qu'elle guérit et élève vers Dieu.

5 - la « *massa damnata* » : foule des damnés condamnés à l'enfer à cause du P.O. et de leurs propres péchés. Les sauvés manifestent la justice de Dieu, libre bonté inexplicable dans son élection. (Ailleurs, Augustin nuance avec 1 Tim 2,4). Certains sont « prédestinés » à être conduit efficacement au salut par Dieu, d'autres à la damnation (« double prédestination »). (nb : se rappeler qu'Augustin ne dit ni ne sait où il se trouve).

• CONCILE DE CARTHAGE (418) : LA CONDAMNATION DE L'HERESIE PELAGIENNE

Pélagie limitait le pouvoir de la grâce au niveau du temps (au seul passé), de nos facultés (à la seule intelligence), et donc de notre agir moral (à une seule aide). Or, le CONCILE DE CARTHAGE répond que la GRACE est :

1. Plus qu'une justification du passé : La grâce ne vaut pas seulement pour les péchés du passé.

1 Jn 1,8 : « *Si nous disons que nous n'avons pas de péché, la vérité n'est pas en nous* »

Rm 3,23 : « *Tous ont péché et sont privés de la Gloire de Dieu* » (+ Ps 13)

2. Plus qu'un pouvoir de discernement : La grâce ne donne pas seulement l'intelligence des commandements, c'est à dire ce que nous devons faire ou pas, mais en plus elle donne l'amour et la force d'agir bien.

Ph 2,13 : « *c'est Dieu qui produit en vous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir.* »

2 Co 3,6 : « *Notre capacité vient de Dieu* »

3. Plus qu'une simple aide morale annexe : La grâce ne vient pas seulement " faciliter " ce que nous pourrions accomplir sans elle.

• LE " SEMI-PELAGIANISME " (si mal nommé) - POURSUITE DE LA POLEMIQUE : JULIEN D'ÉCLANE

Ils acceptent d'Augustin sa doctrine sur le PO et la concupiscence, ainsi que le rejet de *l'impeccantia* pélagienne.

Ils refusent cependant la prédestination augustinienne (préfèrent parler de *prescience*). Personne n'est prédestiné : **le premier moment de foi - l'initium fidei - appartient à l'homme seul selon eux, et la grâce (prévenante) en est absente** (et donc la prédestination). Sur base de ce premier mouvement, Dieu déploie alors sa grâce dans la vie du croyant³. La *persévérance finale* est la propre affaire de l'homme.

→ Le point faible du semi-pélagianisme est que Dieu n'est pas absent de *l'initium fidei*. Or **tout est grâce**. Le problème est en effet le suivant : comment concilier le fait que *l'initium fidei* appartient à Dieu (= gr. prévenante) et qu'il n'y a pas de prédestination ? La réponse juste est que Dieu propose à tous le salut, d'une manière ou d'une autre. Prédestination universelle au salut.

• **L'INDICULUS (VERS 440 : REPONSE AUX SEMI-PELAGIENS)**

• **CONCILE D'ORANGE (529) : CONDAMNATION DU " SEMI-PELAGIANISME "**

CESAIRE D'ARLES qui le préside, condamne le semi pélagianisme, car il mettait en danger la gratuité du salut (par *l'initium fidei*, la grâce est méritée) → Triomphe de l'augustinisme modéré :

- 1 – l'initiative du salut vient de Dieu
- 2 – aucun bien salutaire ne se fait sans la grâce.
- 3 – rejet de la prédétermination.

B. Dans la force de la grâce *prévenante* et *coopérante*, l'adulte doit se préparer à recevoir cette participation, surtout - mais pas seulement - avec la foi, ou accueillant cette participation quand il l'a reçu enfant

- Nous sommes toujours dans la conceptualisation augustinienne, que TRENTE reprend :
 - **TRENTE** : la **grâce prévenante**, « pousse et aide » l'homme à se tourner vers la justification accordée par Dieu. Elle est celle de la *conversion*, grâce accordée au pécheur sans aucun mérite de sa part. *L'initium fidei* appartient à Dieu.
 - L'homme répond alors (ou non), par une **grâce coopérante** : coopération humaine avec Dieu, dans l'action de la grâce. Mais attention, l'homme n'agit pas au même niveau que Dieu. La grâce suscite notre liberté, mais n'en dépend pas. Nous ne sommes nullement libre de recevoir ou non la grâce. Cette idée de liberté devant la grâce n'a même aucun sens, car notre liberté au contraire ne peut exister que parce que la grâce nous est accordée par Dieu.
- [rappel : *prévenante* et *coopérante* ne sont pas deux autres grâces. La grâce est UNE. Ces adjectifs désignent les modes d'action de la grâce]
- nous pouvons refuser de continuer à recevoir la grâce. Dieu permet que nous utilisions le don de Lui même contre Lui ! C'est le péché *mortel*.
 - baptisé enfant, je peux, adulte, m'ouvrir à la grâce (jusqu'alors latente) et interioriser ma foi. L'accueil de la grâce se fait aussi de 2 autres manières, selon Trente : la conversion des mœurs, le rejet du péché.

• **APPROCHE HISTORIQUE**

• **LE CONCILE DE TRENTE**

I. IMPORTANCE ET ORIGINE DU DOCUMENT

Il y a une insistance quasi générale sur **la participation de l'homme à sa justification** : accueillant la grâce et aidée par elle, l'homme se dispose aux grâces subséquentes. TRENTE décortique donc les causalités de la justification :

- Causes de la Justification :
- Dieu = cause efficiente
 - La Passion du Christ = cause **méritoire**
 - La charité et la grâce inhérente (/ **la justice de Dieu**) = cause **formelle**
 - l'adoption divine = cause finale
 - les sacrements = cause instrumentale
 - le **libre arbitre humain** sous la motion divine = **cause dispositive / coopérative**.

+ **Thèse erronée de la « double justification »** : tantôt la justification se résume à **la simple rémission des péchés**, tantôt elle représente **une véritable sanctification**. LUTHER mélange la *gratia sanans* et la *gratia elevans*, niant le changement ontologique (l'homme demeure – selon Luther - *simul iustus et peccator*). **Or, les deux sont indissociables**. Dieu ne fait pas semblant : *s'il nous tient pour justes, c'est que nous le sommes en vérité, parce qu'il nous rend juste*. Notre sainteté en cette vie sera toujours fragile, mais n'est pas illusoire. Reconnaître la réalité possible de notre sanctification, ce n'est pas orgueil ou présomption : c'est admettre la puissance de la grâce divine.

Luther manque d'une vraie théologie de la grâce divinisante. La vie nouvelle du Chrétien devient un acte subjectif personnel de confiance, et la grâce n'est pas un don reçu maintenant, mais quelque chose crue dans l'espérance. Luther rejette du même coup la force transformatrice des sacrements : pas de changement ontologique, ni de transsubstantiation.

II. ANALYSE DU DECRET SUR LA JUSTIFICATION

Le texte envisage successivement les trois « états » possibles en cette vie :

- 1 - l'homme pécheur qui n'a pas encore reçu la grâce de la justification
- 2 - celui qui est déjà justifié
- 3 - celui qui est retombé dans le péché

A. LA " PREMIÈRE JUSTIFICATION "

1. Impuissance de la nature et de la loi à justifier les hommes (chapitre I) : il y a là 2 affirmations majeures :

- a – tous les hommes se trouvent dans une incapacité radicale à se libérer du péché.
- b – cependant l'humanité pécheresse garde en elle un reste de liberté : le libre arbitre n'est nullement « éteint », mais seulement « affaibli et dévié en sa force ».

³ Pb : la grâce est alors méritée...(on retombe dans le pélagianisme)

2. La venue du Christ (chap. II)

3. **Ceux qui sont justifiés par le Christ (chap. III)** : il n'y a pas d'automatisme. Chacun a à accueillir la grâce dans sa vie.

4. **Esquisse d'une description de la justification** (ch. IV) : nécessité du Baptême (au moins de désir) pour être « fils adoptif » (Jn3,5).

5. **La préparation à la justification** : sa nécessité et son origine (chap. V) : « *Le concile déclare en outre que le commencement de la justification chez les adultes doit être cherché dans la grâce prévenante de Dieu par JC, i.e. par un appel de lui, qui leur est adressé sans aucun mérite préalable de leur part* », puis ils « acquiescent et coopèrent librement à cette grâce » → Affirmer tout à la fois la **liberté** de l'homme et la prévenance, la **priorité** de la **grâce**. En parallèle sont cités ces 2 versets :

Za 1,3 : « revenez à moi et je reviendrai à vous... »

Lm 5,21 : « Tournez-vous vers vous, Seigneur, et nous nous convertirons » (→ la grâce de Dieu nous prévient).

→ une phénoménologie de la conversion ? Faut-il y voir la reprise d'étapes qui se succéderaient chronologiquement ? Sans doute pas. Il s'agit plutôt là d'une « typologie abstraite de l'enchaînement logique des actes de la liberté qui répondent à l'initiative de la grâce » (Sesboué). Ce qui nous est proposé, c'est la logique interne de cette sorte d'ébranlement par lequel celui qui, jusque là, demeurait endurci dans sa suffisance et son péché, commence à s'ouvrir, se met en mouvement, en vient finalement à faire le projet d'une vie nouvelle. Tenir que l'action de Dieu est UNE : c'est toujours la résistance humaine qui morcelle l'élan vital de la grâce et rend donc la grâce plurielle : prévenante, subséquente, coopérante....

6. **Le mode de la préparation** (chap. VI)

7. **La justification : sa définition, ses différentes causes** (ch. VII). « Cette disposition ou préparation est suivie de la justification elle-même : »

a) Déf^o de la JUSTIFICATION : elle n'est « **pas simple rémission des péchés, mais aussi sanctification et rénovation de l'homme intérieur** ».

b) Les causes de la justification⁴ : « Nous ne sommes **pas seulement réputés justes, mais nous sommes dits et nous sommes vraiment justes** [vere just] recevant chacun en nous la justice, selon la mesure que l'Esprit Saint partage à chacun comme il le veut et selon la **disposition** et la **coopération** propres à chacun [et secundum propriam cujusque dispositionem et cooperationem]. »

c) La justice de Dieu " *unique cause formelle* " de notre justification

d) Foi, espérance et charité, reçus en JC par l'homme justifié, « *car si l'espérance et la charité ne se joignent pas à la foi, la foi n'unit pas parfaitement au Christ et ne rend pas membre vivant de son corps* ».

8. **La justification par la foi** (chap. VIII)

a) La **foi** ne suffit pas sans l'espérance et l'amour. Elle n'est que « *le commencement du salut de l'homme* »⁵, « le **fondement** et la **racine** de toute justification, *'sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu'* (He.11) »

b) « Si quelqu'un dit que l'impie est justifié par la seule foi, entendant par là que rien d'autre n'est requis pour coopérer à l'obtention de la grâce, et qu'il ne lui est en aucune manière nécessaire de se préparer et disposer par un mouvement de sa volonté : qu'il soit anathème » (DS 1559) / « *...dit que cette confiance seule est ce qui nous justifie, qu'il soit anathème* » (DS 1562 / ThEJ ?)

c) Ni la foi, ni les œuvres ne retirent rien à la gratuité de la justification⁶.

9. **Entre présomption et désespoir** (chap. IX) (« *Je sers mon Dieu entre l'espérance et la crainte* », disait ANSELME)

B. LA VIE DE L'HOMME JUSTIFIÉ

1. **L'accroissement de la grâce reçue** (chap. X) : « Que le saint se sanctifie encore » (Ap 22,11)

2. **L'observation des commandements** : sa nécessité et sa possibilité (chap. XI)

3. **Prédestination, persévérance** (chap. XII et XIII)

C. LE RECOUVREMENT DE LA JUSTIFICATION

1. **Le relèvement du pécheur** (chapitre XIV)

2. **Le péché mortel** (chap. XV) fait perdre la grâce, mais non la foi.

⁴ Les causes de cette justification sont celles-ci :

- cause **finale**, la *gloire de Dieu et du Christ, et la vie éternelle* ;

- cause **efficiente** : *Dieu* qui, dans sa miséricorde, lave et sanctifie gratuitement 1Co 6,11 par le sceau et l'onction 2Co 1,21-22 de l'Esprit Saint promis "qui est le gage de notre héritage" Ep 1,13-14 ;

- cause **méritoire** : le Fils unique bien-aimé de Dieu, notre Seigneur *Jésus Christ* qui, "alors que nous étions ennemis" Rm 5,10, "à cause du grand amour dont il nous a aimés" Ep 2,4, *par sa très sainte Passion* sur le bois de la croix nous a mérité la justification et a satisfait pour nous à Dieu son Père ;

- cause **instrumentale**, le *sacrement du baptême*, "sacrement de la foi" *sans laquelle il n'y a jamais eu de justification pour personne*.

- l'unique cause **formelle** est la *justice de Dieu*, "non pas celle par laquelle il est juste lui-même, mais celle par laquelle elle nous fait justes" , c'est-à-dire celle par laquelle, l'ayant reçue en don de lui, nous sommes "renouvelés par une transformation spirituelle de notre esprit" Ep 4,23, **nous ne sommes pas seulement réputés justes, mais nous sommes dits et nous sommes vraiment justes** 1Jn 3,1, recevant chacun en nous la justice, selon la mesure que l'Esprit Saint partage à chacun comme il le veut 1Co 12,11 et **selon la disposition et la coopération propres à chacun**.

⁵ Fulgence de Ruspe, De Fide Liber ad Petrum, prologue 1

⁶ DS 1545 - " nous sommes dits être justifiés gratuitement parce que rien de ce qui précède la justification, que ce soit la foi ou les œuvres, ne mérite cette grâce de la justification. En effet " Si c'est une grâce, elle ne vient pas des œuvres ; autrement (comme le dit le même Apôtre) la grâce n'est plus la grâce " Rm 11,6 . "

Le dernier chapitre du Décret avant l'énoncé des canons se détachent de l'ensemble du texte comme sa fine pointe, sa conséquence, et d'une certaine manière sa conclusion : il concerne « le mérite des bonnes œuvres », et le titre même du chapitre résume la pensée du Concile : « **le fruit de la justification : le mérite des bonnes œuvres** »⁷. Comme nous l'avons déjà dit à la fin de notre partie II, c'est bien dans cette perspective, et celle-là seule, qu'il convient d'évaluer les bonnes œuvres. **Elles sont conséquences et manifestation de la justification, avant d'en être la cause. Elles en témoignent, l'incarnent, et ainsi (seulement) l'approfondissent.**

Ce dernier chapitre est préparé par tous les précédents. Nous avons vu en effet l'insistance sur le fait que la justification obtenue pour nous par le Christ nous rend vraiment juste [*vere iusti*] et pas seulement réputés tels (ch. 7). Ce renouvellement, cette recréation s'appuie sur le fait que le péché originel ne détruit pas notre libre arbitre, mais l'affaiblit seulement et le « dévie en sa force » (ch. 1). Affaibli, il demeure le point par lequel Dieu nous sauve et par lequel nous coopérons à sa grâce. La liberté de Dieu suscite alors la notre. Ce point est central, car il permet d'articuler le fait que tout vient de Dieu dans notre justification (comme le décline l'énoncé des causes du ch.7), mais que rien ne se fait sans l'homme : « sans la grâce de Dieu, il ne lui est pas possible, par sa propre volonté, d'aller vers la justice » (ch.5), mais cependant, « l'homme lui-même n'est pas totalement sans rien faire » (id.). Dieu ne viole pas la liberté de l'homme, mais bien au contraire la suscite, et si tout est de Lui, rien n'est sans nous. Cette articulation des libertés divines et humaines se décline selon le jeu des causes (ch.7), et particulièrement la cause formelle par laquelle la grâce informe l'âme. Il est rendu possible par le fait, souvent oublié par la Modernité qui place Dieu comme un vis-à-vis de l'homme, que Dieu est créateur de l'homme et donc de sa liberté. Loin de la contraindre, il la suscite au contraire par l'action de sa grâce. Les deux libertés ne sont donc nullement en vis à vis, au même niveau, ni capable de s'opposer (puisqu'une telle opposition aliène la liberté de l'homme, et donc la détruit). La liberté de l'homme participe de celle de Dieu, qui l'a créé, puis sanctifié. De même que l'interprète doit tout au compositeur qui ne peut rien sans lui à son tour, de même s'articulent les libertés humaines et divines. Notre liberté (réelle, justifiée) est pleinement participante, et donc pleinement méritoire. L'une des phrases centrales (reprise dans la 1^{ère} Préface des Saints) du Décret (ch.16) est alors celle-ci : « ... le Seigneur dont la bonté envers les hommes est si grande qu'il veut que ses dons soient leur mérite »⁸.

Les mérites sont vraiment leurs, mais en même temps ils sont les propres dons de Dieu. Ces mérites viennent en effet directement de la Passion (méritoire) du Christ : « personne [ne peut] être juste si les mérites de la Passion de notre Seigneur Jésus Christ lui sont communiqués » (ch.6). Ainsi, reprend le ch. 16, « *notre justice personnelle* n'est pas établie comme venant *personnellement* de nous »⁹. Cette justice est « notre », mais en même temps nous dépasse. De même les mérites. Ils sont nôtres, et Dieu ne joue pas (justification *forensique*), mais ils participent de ceux du Christ.

L'on comprend alors le rôle de la persévérance dans cette *sequela Christi*, telle qu'elle fut décrite au ch.11 et 13, ainsi que la possibilité constante de chuter et de se relever, ainsi que les conditions de ce relèvement (ch. 12 et 14-15).

Il convient alors pour être exhaustif de préciser le « **mérite** », c'est-à-dire la vie éternelle, et son rapport avec le « **méritoire** », c'est à dire les bonnes œuvres. Comme nous l'avons esquissé déjà dans la partie II, ce rapport est un **rapport intrinsèque** (un **rapport de manifestation, un dévoilement, une épiphanie ; les bonnes œuvres manifestant la vie éternelle**), et non pas d'abord extrinsèque (comme un simple rapport de cause à effet). Il témoigne du jeu subtil décrit dans l'Evangile entre le *déjà-là* du Royaume et son *pas encore*. Certes, une vie juste ouvre le ciel, et le chapitre 16 s'attarde longuement sur ce caractère de « récompense » : « à ceux qui agissent bien jusqu'à la fin (...) il faut proposer la vie éternelle (...) comme la récompense (...) accordées [aux] bonnes œuvres et mérites [des justes] ». Certes, la vie éternelle est « couronne de justice » (2 Tm 4), « grande récompense » (He 10,35)¹⁰. Mais si une vie juste ouvre le ciel, en même temps, une vie juste est déjà le ciel (rapport d'interpénétration et non seulement de causalité), comme le laissent entendre les Pères du Concile. Cela est possible car la justice de Dieu est « cause formelle » de l'âme (ch. 7), l'informant, la configurant au Christ dès cette vie présente. Ce Christ « communique *constamment* sa force à ceux qui ont été justifiés », dans un rapport organique : « comme la tête aux membres », « comme le cep aux sarments »...¹¹. Ainsi, sa grâce « précède », « accompagne » et « suit » [*antededit, comitatur et subsequitur*]¹². Si bien que « rien ne manque d'autre aux justifiés » pour qu'ils soient estimés dignes de la vie éternelle, le Règne de Dieu étant déjà en eux comme « une source d'eau jaillissante »¹³.

On le comprend, le lieu de jaillissement du Règne dans la vie du justifié est bien précisément ces « bonnes œuvres ». La source est en nous, comme « la justice [de Dieu] habite en nous » (ch.16), mais nous dépasse et ne saurait être de nous. Les « bonnes œuvres » sont déjà « la vie éternelle », mais sous une modalité « temporelle », pouvons-nous dire sans crainte du paradoxe. Si « celui qui donne un verre d'eau fraîche à un de ces petits » peut avoir l'assurance qu'il « ne perdra pas sa récompense », c'est bien parce que ce don exprime et manifeste déjà, d'une certaine façon, sa récompense (ch.16)¹⁴.

Le rapport de Dieu à l'homme justifié et dont la foi opère par la charité (Ga 5,6) n'est donc pas, comme le montre ce Décret sur la justification un rapport de *récompense* (rapport extérieur), mais bien un rapport *d'amitié* (rapport intérieur), *d'inter-donation*, dans lequel grâce et bonnes œuvres se répondent dans une syntonie telle qu'il n'est plus possible de les distinguer. Nous l'avons compris, le Décret va bien au-delà de la grâce comme simple *justification et rémission des péchés*, qui préoccupait le débat théologique de l'époque.

E. QUELQUES POINTS À RETENIR PARTICULIÈREMENT

1. Il n'existe **pas de salut sans sainteté**, ni de sainteté au rabais. Toute justification est une véritable sanctification.
2. **Nul ne peut se justifier par ses œuvres et sans la grâce de Dieu** : « *Si quelqu'un dit que les hommes sont justifiés ou bien par la seule imputation de la justice du Christ, ou bien par la seule rémission des péchés, à l'exclusion de la grâce et de la charité qui est répandue dans leurs cœurs par l'Esprit Saint (Rm 5,5) et habite en eux, ou encore que la grâce par laquelle nous sommes justifiés est seulement la faveur de Dieu : qu'il soit anathème* » (DH 1561).
3. **Etre croyant ne suffit pas**. Il faut un certain « assentiment », une certaine « coopération », en particulier celle du mouvement de la *volonté*. La foi limitée à un acte de l'intelligence, une *adhésion intellectuelle*, ne suffit pas.
4. **La persévérance** : une grâce et une exigence.
5. **L'observation des commandements est possible et nécessaire**.

⁷ Cap 16 - De fructu iustificationis, hoc est, de merito bonorum operum.

⁸ La 1^{ère} Préface des Saints, qui reprend cette phrase du chapitre 16, dit : « lorsque tu couronnes leurs mérites, tu couronnes tes propres dons »

⁹ C'est moi qui mets en italique.

¹⁰ Cités au Ch.16 – DS 1545

¹¹ Ch.16 – DS 1546

¹² Ch. 16 – DS 1546.

¹³ Jn 4,14, cité au Ch. 16 – DS 1546

¹⁴ DS 1548, citant Mt 10,42.

- a) Des " œuvres " sont nécessaires.
- b) Celles-ci consistent à observer les commandements de Dieu et de l'Église.
- c) Il ne s'agit pas là d'une exigence impossible, même si des fautes " légères et quotidiennes " sont inévitables.

6. LA GRACE REND POSSIBLE LE MERITE ¹⁵ : *l'homme est donc capable de collaborer efficacement à son salut. Mais le Concile prend bien soin d'affirmer que l'existence du mérite ne retire rien à la grâce de Dieu. Au contraire. Que le mérite soit possible, ne rend pas du tout la grâce inutile, mais montre jusqu'où elle peut aller : jusqu'à rendre l'homme digne d'entre dans le Royaume. Dans le ch.16 du décret, le Concile a cette magnifique formule : « Le Seigneur dont la bonté envers les hommes est si grande qu'il veut que ses propres dons soient leur mérites ».*

→ « Si quelqu'un dit que les bonnes œuvres de l'homme justifié sont les dons de Dieu, en telle sorte qu'elles ne soient pas aussi de bons mérites de justifié ; ou que, par les bonnes œuvres qu'il fait par la grâce de Dieu et les mérites du Christ (dont il est un membre vivant), le justifié ne mérite pas vraiment un accroissement de la grâce, la vie éternelle et (s'il meurt dans la grâce) l'entrée dans la vie éternelle, ainsi que l'accroissement de gloire : qu'il soit anathème » (DH 1582).

7. Dieu seul sauve

Luther l'affirme. Trente le confirme mais refuse de discréditer l'homme. On ne fait pas *comme si* les sacrements ou les œuvres étaient utiles : ils le sont effectivement.

→ La controverse porte avant tout sur le point de savoir si la grâce rend l'homme capable de consentir à sa justification et d'y coopérer. Les réformateurs parlent expressément de " *volonté captive* " ; pour eux c'est un point fondamental que l'homme reste totalement passif dans le processus de justification. Par contre le concile de Trente parle plusieurs fois de " *coopération* ". Ce qu'il vise par là, ce n'est pas une liberté autonome par rapport à Dieu, mais une liberté donnée par Dieu. [...] Dieu respecte la liberté de la créature, que même le pécheur conserve : plus encore il la suscite et la recrée. Dieu ne nous traite pas comme des souches de bois mort; il nous respecte en tant qu'hommes! Que Dieu fasse tout ne signifie pas qu'il le fasse toujours tout seul. "Celui qui t'a créé sans toi, ne te justifie pas sans toi. Il t'a créé sans que tu ne le saches, mais il ne te justifie qu'avec ton consentement volontaire" (Augustin)¹⁶.

C. Avec cette participation (*gratia*), Dieu nous donne par mérite du Christ la rémission des péchés et le renouvellement de l'homme intérieur dans la sanctification et la filialité, avec la foi, l'espérance et la charité

Voyons l'actualisation de Trente et quelques traits du débat actuel sur la grâce :

CAUSE ET EFFET DE LA GRÂCE :

- RAHNER : Selon lui, le Mystère Pascal du Christ ne peut être appelé *cause* de la grâce. Il en est l'image, le témoignage de l'éternelle volonté de salut de Dieu.

→ Certes, le Père a l'initiative du salut de l'homme et aucun événement terrestre, même le M P du Christ ne peut changer ses dispositions à notre égard. Mais l'Incarnation ne perd pas son sens pour autant : elle témoigne du jeu (dramatique) de la grâce. En tant que sanante, elle est réconciliation. Et seul un homme pleinement juste peut accueillir la réconciliation de Dieu en entrant dans la dynamique complète de soi qui est la sanctification : le Christ. Il accueille pleinement le don de Dieu, en son nom, et au nom de tout ses frères. 2 Co 5,20 : « Au nom du Christ, laissez-vous réconcilier ». La causalité du MP du Christ est bien réelle donc, mais celle de Dieu est toujours première. Trente parle de « *causalité méritoire* » du MP.

- le don de la grâce (l'adoption par la Père) se manifeste par le don des **3 vertus théologiques**, liées au Père:

- La **foi** est commencement de la grâce. Elle est aussi cette pleine abandon et obéissance totale au Père.

¹⁵ C'est donc dans cette perspective qu'il faut proposer aux hommes justifiés, qu'ils aient sans cesse gardé la grâce reçue ou qu'ils l'aient recouvrée après l'avoir perdue, les mots de l'Apôtre : "Soyez riches de toute œuvre bonne, sachant que votre labeur n'est pas vain dans le Seigneur" 1Co 15,58 , car "Dieu n'est pas injuste au point d'oublier ce que vous avez fait et la charité dont vous avez fait preuve en son nom" He 6,10 , et : "Ne perdez pas votre confiance ; elle aura une grande récompense" He 10,35 . Et c'est pourquoi, à ceux qui agissent bien "jusqu'à la fin" Mt 10,22; Mt 24,13 et qui espèrent en Dieu, il faut proposer la vie éternelle à la fois comme la grâce miséricordieusement promise par le Christ Jésus aux fils de Dieu et " comme la récompense ", que Dieu, selon la promesse qu'il a faite lui-même, accordera à leurs œuvres bonnes et à leurs mérites 1576 ; 1582 . Telle est, en effet, " la couronne de justice " dont l'Apôtre disait qu'elle lui était "réservée après son combat et sa course et lui serait donnée par le juste juge, non seulement à lui, mais aussi à tous ceux qui attendent avec amour son avènement" 2Tm 4,7-8 .

Le Christ Jésus lui-même communique constamment sa force à ceux qui ont été justifiés, comme la tête aux membres Ep 4,15 , comme le cep aux sarments Jn 15,5 , force qui toujours précède, accompagne et suit leurs bonnes œuvres et sans laquelle celles-ci ne pourraient en aucune manière être agréables à Dieu et méritoires 1552 . Aussi faut-il croire qu'il ne manque rien d'autre aux justifiés eux-mêmes pour qu'ils soient estimés avoir pleinement satisfait à la Loi de Dieu, dans les conditions de cette vie, par ces œuvres qui ont été faites en Dieu Jn 3,21 , et avoir vraiment mérité d'obtenir, en son temps, la vie éternelle 1582 , si toutefois ils meurent dans la grâce Ap 14,13 . Le Christ notre Sauveur ne dit-il pas : " Si quelqu'un boit de l'eau que je lui donnerai, il n'aura jamais soif ; elle deviendra en lui une source d'eau jaillissant pour la vie éternelle " Jn 4,14 ?

Ainsi notre justice personnelle n'est pas établie comme venant personnellement de nous 2Co 3,5 et la justice de Dieu n'est ni méconnue ni rejetée Rm 10,3 . En effet cette justice est dite nôtre, parce que nous sommes justifiés par cette justice qui habite en nous 1560 ; 1561 ; et cette même justice est celle de Dieu, parce qu'elle est répandue en nous par Dieu et par les mérites du Christ.

Il ne faut pas omettre ceci : la sainte Ecriture attribue, certes, une telle valeur aux bonnes œuvres que le Christ promet que même celui qui donne à l'un de ses plus petits un verre d'eau fraîche **ne perdra pas sa récompense** Mt 10,42; Mc 9,40 ; et l'Apôtre atteste que notre "légère tribulation d'un instant nous prépare au-delà de toute mesure un poids éternel de gloire dans les cieux" 2Co 4,17 . **Cependant, loin de nous de penser que le chrétien se confie ou se glorifie en lui-même et non pas dans le Seigneur** 1Co 1,31; 2Co 10,17 , dont la bonté envers les hommes est si grande qu'il veut que ses dons soient leurs mérites Et parce que " nous péchons tous en bien des choses Jc 3,2 1573 , chacun doit avoir devant les yeux non seulement la miséricorde et la bonté, mais aussi la sévérité et le jugement, et l'on ne doit pas se juger soi-même, même si on n'est conscient d'aucune faute. Car toute la vie des hommes doit être examinée et jugée non pas par un jugement d'homme, mais par celui de Dieu " qui éclairera les secrets des ténèbres et rendra manifestes les secrets des cœurs ; et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui revient " 1Co 4,4 s., lui qui, comme il est écrit, " rendra à chacun selon ses œuvres" Rm 2,6 .

¹⁶ Le dialogue œcuménique de ces dernières décennies a fait de grands progrès pour surmonter la querelle relative à la justification. Bien des théologiens, catholiques et protestants, pensent aujourd'hui que la doctrine de la justification ne suffit plus à séparer les Églises, et qu'un accord sur cette question est possible. A propos de la justification, on doit toujours considérer simultanément les deux points de vue : la grâce de Dieu et la coopération de l'homme que cette grâce rend possible, dans la foi comme dans l'action.

- La **charité** est l'amour de celui à qui l'on se livre. Elle s'adresse d'abord au Père. Puis, elle va jusqu'à désirer que les autres bénéficient du même amour de Dieu.

- **L'espérance**, enfin, nous fait tout attendre de celui auquel nous nous livrons par amour. Cette ferme espérance est une attitude filiale, et une anticipation de la filiation. Sans présomption, car fondée non sur nos mérites mais sur les promesses de Dieu → Dieu nous conduit de l'intérieur vers cette plénitude, et ces dons deviennent totalement nôtres.

D. Le renouvellement intérieur est fondement et obligation d'une vie de bonnes œuvres, dans laquelle le chrétien cherche à « être parfait comme le Père du ciel est parfait », et de lutter contre la concupiscence, une vie de bonnes œuvres qui mérite la vie éternelle

• il est normal que le renouvellement intérieur fructifie en bonnes œuvres. Être fils dans le Fils conduit à faire ce que fait le Fils.

| **Ga 5,6** : « la foi est *opérante* par la Charité »

Si la foi est quelque chose de réel, d'ontologique, et non de forensique, alors c'est un *principe dynamique d'action*. La grâce est le fondement des bonnes œuvres.

• Sans la grâce il est possible de vouloir le bien, mais pas d'éviter le mal (Rm 7,21).

• Cette vie d'œuvres bonnes *mérite* la vie éternelle. Mais ce *mérite* lui-même est un *don* de Dieu. Si bien que le don de la vie éternelle est et demeure gratuit. (cf. Aug « Cela même que nous appelons nos mérites est don de Dieu », cité dans la Préface des saints : « lorsque tu couronnes les mérites, tu couronnes tes propres dons ».)

Mais en même temps, ce don est vraiment devenu notre, et nous pouvons nous glorifier dans le Seigneur. (2 Co.10)

Les bonnes œuvres, accomplies en pleine liberté exaltée (et non réprimée) par la grâce, sont donc pleinement nôtres, et **anticipation de la vie éternelle**. Voilà donc le rapport entre bonnes œuvres et vie éternelle : pas une récompense, mais bien que celles-là sont déjà le commencement de celle-ci. Elles sont déjà le ciel maintenant, et non une simple propédeutique, un entraînement, un effort en vue d'une récompense, un « jour d'exercice » (Pascal). Devenir ami de Dieu dès cette terre. Vivre le Royaume aujourd'hui. Ne plus s'occuper que de la Gloire de Dieu. (Thérèse d'Avila), comme un musicien sourd ne joue plus que pour le seul plaisir de son prince (FdS).

E. Dieu veut le salut de tout homme mais surtout des fidèles. Pour cela, il veut que tous arrivent à la connaissance de la vérité révélée dans son Fils. Mais il accorde sa grâce à tous ceux qui vivent selon leur conscience, et accueillent dans son salut également ceux qui vivent ainsi, sans le connaître

| **1 Tm 2,4** : « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés ».

• Vat II : ceux qui cherchent à mener une vie droite, avec le secours de la grâce → C'est le don de la **grâce suffisante**.
// la foi répond aux attentes de l'homme car celui-ci est fait pour Dieu.

• APPROCHE HISTORIQUE

• L.G. 16 – LES NON-CHRETIENS

Quant à ceux qui n'ont pas encore reçu l'Évangile, sous des formes diverses, eux aussi sont **ordonnés au peuple de Dieu** :

• en premier lieu, le peuple juif, très aimé du point de vue de l'élection.

• ceux qui reconnaissent le Créateur (musulmans en premier lieu : Dieu unique, miséricordieux, juge...).

• des autres qui cherchent encore dans des ombres et sous des images un Dieu qu'ils ignorent. En effet, ceux qui, **sans qu'il y ait de leur faute, ignorent l'Évangile** [sine culpa ignorantes] du Christ et son Église, mais cherchent pourtant Dieu d'un **cœur sincère** et s'efforcent, sous l'influence de sa grâce, **d'agir de façon à accomplir sa vlté**, telle que leur **conscience** la leur **révèle** et la leur **dicte**, ceux-là peuvent arriver au salut éternel.

• ceux qui ne sont pas encore parvenus à une connaissance expresse de Dieu mais travaillent, non sans la grâce divine, à avoir une vie droite, la **divine Providence ne refuse pas les secours nécessaires à leur salut**.

En effet, tout ce qui, chez eux, peut se trouver de **bon** et de **vrai**, l'Église le considère comme **une préparation évangélique** [Cf. Eusèbe Caes, Praeparatio Evangelica, 1,1] et comme **un don de Celui qui illumine tout homme**.

→ universalité du don de la grâce, (tous sont *ordonnés au peuple de Dieu*)

→ elle se manifeste dans l'agir bon et la volonté de connaissance de Dieu. (le bon et le vrai / un cœur sincère / agir de façon à accomplir sa volonté)

→ L'accent est cependant mis sur la relation directe, immédiate entre Dieu et les **personnes** non chrétiennes (vocabulaire : le *cœur*, la *conscience*...), sans faire mention des religions. La dynamique est interpersonnelle.

• CH. V (L.G. 39 A 42) – L'APPEL UNIVERSEL A LA SAINTETE DANS L'ÉGLISE.

- **LG 39 – introduction** : la sainteté de l'Eglise, comblée du don de l'Esprit Saint, doit se manifester par le fruit de grâce que l'esprit produit dans les fidèles, sous des formes multiples.

- **LG 40 – L'appel universel à la sainteté**

a – l'Esprit nous pousse intérieurement

b – reprise de la théologie de Trente :

« Appelés par Dieu, **non au titre de leurs œuvres mais au titre de son dessein et de sa grâce, justifiés en Jésus notre Seigneur**, les disciples du Christ sont véritablement **devenus dans le baptême de la foi, fils** de Dieu, participants de la nature divine et, par conséquent, **réellement** saints. Cette sanctification qu'ils ont reçue, il leur faut donc, avec la grâce de Dieu, la **conserver** et **l'achever par leur vie**. L'apôtre les avertit de vivre "comme il convient à des saints" (Ep 5,3), de revêtir "comme des élus de Dieu saints et bien-aimés, des sentiments de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, de longanimité" (Col 3,12), et de **porter les fruits de l'Esprit pour leur sanctification** (cf. Ga 5,22; Rm 6,22). Cependant comme nous nous rendons tous fautifs en bien des points (cf. Jc 3,2), nous avons **constamment besoin de la miséricorde** de Dieu et nous devons tous les jours dire dans notre prière: "Pardonne-nous nos offenses" »

→

- grâce prévenante imméritée (?)

- justifié en Jésus

- nécessité du Baptême

- réellement saint et justifiés.

- justification à conserver et achever.

c – « **réellement saint** », « **vrais Fils de Dieu** » : insistance sur le **fondement ontologique** de la sainteté (comme le précise une note du texte original). Cela rejoint ThA qui dans la q°110 a.3 insiste sur le fait que c'est la **nature** qui change : « Les vertus infuses disposent l'homme d'une manière supérieure et en vue d'une fin plus haute, ce qui suppose qu'elles le font en regard d'une nature plus élevée, à savoir la *nature divine participée, qu'on appelle lumière de la grâce*. Aussi lisons-nous dans la 2^e épître de S. Pierre (2P 1,4) : « De très grandes et précieuses promesses nous ont été données pour que, par elles, vous deveniez participants de la nature divine. » Et c'est dans la réception de cette nature que nous sommes régénérés comme fils de Dieu.»

Le terme de **sanctification** est très cité dans le Concile. Cf. conclusion.

d – don proportionné de la grâce : « les forces que les fidèles ont reçues *selon la mesure du don* du Christ »

• **LG 41 – les formes multiples d'exercice de la sainteté** : « Chacun doit résolument avancer, selon ses propres dons et ressources, par la voie d'une foi vivante qui stimule l'espérance et agit par la charité » (Pasteur, prêtres, diacres, familles...)

• **LG 42 – Voies et moyens de la sainteté**

a - La charité sous ses diverses formes

b – Le Martyre : *grâce éminente et la preuve de la Charité*

c – les vœux évangéliques de chasteté (virginité et célibat), obéissance et pauvreté.

• **CONCLUSION** :

- LG concentre l'essentiel de la doctrine sur la grâce dans Vatican II.

- Le terme de **sanctification** y est très présent.

- le Concile de Trente ne faisait que l'effleurer, en définissant la justification, non pas seulement comme la rémission des fautes, mais aussi comme « *sanctification et rénovation de l'homme intérieur* » (ch.VII).

Vatican II déploie donc ce thème, et les deux documents se complètent donc. Trente insiste sur le chemin de l'homme vers le Baptême, V.II le chemin de l'homme vers la sainteté et le salut (dans le contexte de la vie chrétienne, et pour les non-chrétiens, disant qu'ils « peuvent être sauvés »).

- LG renvoie aussi à A.G. 7 qui précise que sont nécessaire au salut : le Baptême, l'Eglise, la Foi ; mais tout en n'excluant pas d'autre moyen, comme l'a toujours dit l'Eglise (Dieu ne lie pas sa puissance aux sacrements), y compris à Trente.

AG 7 : « *Il faut donc que tous se convertissent au Christ connu par la prédication de l'Eglise, et qu'ils soient eux aussi incorporés par le baptême à l'Eglise, qui est son Corps. Car le Christ lui-même, "en inculquant en termes formels la **nécessité de la foi et du baptême** (Mc 16,16; Jn 3,5) , a du même coup confirmé la **nécessité de l'Eglise** dans laquelle les hommes entrent par le baptême comme par une porte. C'est pourquoi les hommes ne peuvent être sauvés qui, n'ignorant pas que l'Eglise a été fondée comme nécessaire par Dieu par l'intermédiaire de Jésus-Christ, n'auront cependant pas voulu y entrer ou y persévérer" (LG 14). Bien que Dieu puisse par des voies connues de lui amener à la foi sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu (He 11,6) des hommes qui, sans faute de leur part, ignorent l'Evangile, la nécessité incombe cependant à l'Eglise (1Co 9,16) - et en même temps elle en a le droit sacré - d'évangéliser, et par conséquent son activité missionnaire garde dans leur intégrité, aujourd'hui comme toujours, sa force et sa nécessité. »*

- Concernant la nécessité de la *foi* pour le salut : quelle foi alors, puisque l'on peut être sauvé sans même connaître le Christ (L.G. 16) ? Quelle est la foi minimale : foi en une divinité ?

- Enfin *Dominus Iesus* interroge sur le comment la grâce arrive au non-chrétiens, et distinguant parmi les chrétiens la *croissance* de la *foi* (i.e. la vertu théologale, qui sauve) [Sur ces questions, Cf thèse 8 et 9, sur l'Eglise].

Tableau récapitulatif du vocabulaire classique du De Gratia :

| | |
|---|---|
| GRATIA | Les EFFETS de la grâce : la préparation à la justification, la justification, la sanctification, la filialité divine et la vie éternelle. |
| INCREATA | DIEU même : Père, Fils et Esprit qui se communiquent à l'homme (donc l'inhabitation de l'ES est grâce créée). |
| CREATA | Le DON de Dieu : l'effet de cette communication dans l'homme : le pardon des péchés, la justification et la création nouvelle. |
| <i>Dans l'histoire du Salut</i> | |
| ELEVANS | Elève l'homme à la filiation et le convertit en Temple de l'Esprit Saint (création). AUG. |
| SANANS | Guérit l'hérédité du péché de l'homme et sa capacité à répondre à Dieu (rédemption). AUG. |
| <i>Action dans l'homme</i> Externe et interne : | |
| GRATIS DATA | → la grâce par laquelle un homme aide l'autre à se tourner vers Dieu. C'est donc un bienfait concédé principalement en vue du salut d'autrui, i.e. afin que les autres reçoivent la <i>gratia gratum faciens</i> . (ex : les charismes ¹⁷ de 1Co12 / ex : les prophéties et paroles de connaissance / ex : le sacerdoce, dont la raison d'être est d'aider les autres à recevoir la grâce <i>gratum faciens</i>). |
| Sacramentale | Dons propres des divers sacrements. |
| Speciale | Dons spéciaux de Dieu (miracles...) ordonnés au Bien commun de l'Eglise et à la grâce sanctifiante. |
| D'Etat | Accompagne l'exercice d'une responsabilité de la vie chrétienne (ex : mariage), et les ministères de la vie de l'Eglise. |
| GRATUM FACIENS | → la grâce (sanctifiante ou actuelle) qui unit à Dieu et lui rend agréable l'homme qui la reçoit (digne de Dieu). Elle nous rend plus capax Dei. Donnée à un individu pour le salut de cet individu. |
| SANCTIFICANS (GRATIA HABITUALIS) | → grâce habituelle (sanctifiante, ancienne « gratum faciens » ?) : elle est un don, qui est infus dans l'âme, et y demeure inhérent, à la manière d'une qualité permanente et habituelle. Elle est pour l'homme à l'instar d'une nouvelle nature, d'où dérive au moyen des vertus infuses (foi, charité,...) l'activité surnaturelle. Elle peut être opérante (la justification) ou coopérante (l'œuvre par laquelle l'homme mérite, coopération du libre arbitre) La Grace sanctifiante ou habituelle est effusée dans l'âme au baptême. Elle commence avec le processus de sanctification de l'homme et est perdue avec le péché mortel. Elle transforme et élève de manière permanente la capacité de l'homme de connaître et d'aimer Dieu, comme Lui-même se connaît et s'aime. Elle fait de l'homme un fils de Dieu justifié. |
| ACTUALIS¹⁸ | → grâce actuelle (ancienne « gratis data ») : elle est un secours transitoire par lequel l'homme est mu par Dieu à une opération salutaire. Elle consiste donc en des influences surnaturelles qui sont des impulsions dont toute la raison consiste à mouvoir l'homme immédiatement et exclusivement à des actions salutaires. (Ac 16,13 ; Jn 6,64.65 ; 1 Co3,6). Secours spécial de Dieu. La Grace actuelle est à l'œuvre avant, pendant et après l'effusion de la grâce sanctifiante et aide à la chercher, la protéger et l'augmenter. Donnée de manière extérieure, elle produit des impressions favorables sur l'intellect et la volonté (ex : des conversations édifiantes, la musique sacrée...) ; donnée de manière interne, elle oriente l'intellect et la volonté vers leur finalité surnaturelle. |
| Praevieniens | Grace actuelle qui précède et influe un acte délibéré de la volonté dirigée vers la vocation surnaturelle de l'homme. <i>L'initium fidei</i> . AUG. |
| Subsequens | Grace actuelle qui accompagne et soutient l'acte délibéré. <i>Grâce prévenante et subséquente se placent dans le processus temporel de salut de l'homme : l'âme est guérie, elle veut le bien, elle fait le bien qu'elle veut, elle y persévère, elle rejoint la gloire. (on le voit, le jeu entre grâce opérante-prévenante, et d'autre part grâce coopérante-subséquente concerne le libre arbitre humain, par lequel l'homme est appelé à coopérer au processus de sa propre sanctification).</i> |
| Gratia efficax | Elle est efficace si elle a de facto comme conséquence l'effet salutaire voulu par Dieu ¹⁹ . |
| Sufficiens | La Grace est suffisante si ce qui est nécessaire pour obtenir l'effet salutaire voulu par Dieu est présent, mais son accomplissement demeure dépendant d'autres facteurs (comme la volonté). L'Eglise enseigne que la grâce suffisante (au moins actuelle) est donnée à tous ²⁰ . |
| Operans | → Dieu agit seul pour sauver un homme. c'est l'aspect de l'action de la grâce qui vient directement de l'opération de Dieu (selon le P. Renczes). |
| Cooperans | → Dieu soutient une action humaine. (« notre esprit est à la fois moteur et mobile »). C'est la coopération humaine avec Dieu, dans l'action de la grâce. Elle n'est pas effective si elle ne rencontre par un 'oui' de la part de l'homme (selon le P. Renczes). AUG. |

¹⁷ Pas toujours liés à la grâce sanctifiante. Cf Balaam, païens mais prophétisant. Cf. certains fondateurs, dont le charisme est évident, mais pas la sainteté.

¹⁸ Contre Pélagie : la relation entre la grâce actuelle et la coopération humaine.

¹⁹ La discussion sur la grâce efficace est liée à la discussion sur la prédestination : la grâce de la persévérance finale est toujours efficace. Dans le débat du *De Auxiliis*, le sens de la grâce efficace est laissé ouvert, mais Clément XI (*Unigenitus* contre le jansénisme) enseigne que toute grâce n'est pas efficace.

²⁰ Notons que Luther enseigne que toute grâce est efficace, et donc la grâce suffisante comme catégorie distincte n'existe pas.